

Révocation d'un fonctionnaire pour faits syndicaux :

# Yann doit réintégrer La Poste !

■ Yann Le Merrer, secrétaire-adjoint départemental de SUD PTT des Hauts-de-Seine, a reçu mi-janvier sa notification de révocation pour des faits liés à l'activité syndicale et au conflit qui a agité les Hauts-de-Seine au premier semestre 2014 ■ Du jamais vu depuis 1951, date à laquelle deux responsables de la CGT avaient subi une sanction similaire, la plus lourde qui soit pour un fonctionnaire ■ Pourtant le dossier disciplinaire de Yann ne fait état que de faits liés à son activité syndicale : participation active à un conflit du travail, information aux collègues non grévistes, interpellation des directions...

## La palme d'or de l'hypocrisie revient à... nos patrons !

Des centaines de syndicalistes subissent menaces et sanctions dans leurs activités quotidiennes pour avoir simplement relayé les revendications des personnels ou d'avoir été à leurs côtés dans les luttes. La simple liberté d'information est interdite dans certaines directions, les représentant-es syndicaux-ales n'ayant pas le droit de rentrer dans les bureaux pour distribuer ne serait-ce qu'un tract. Pourtant les dirigeants de la Poste ont demandé à tous les postier-ères de respecter une minute de silence pour la défense de la liberté d'expression, habillant en parallèle un site de La Poste du symbole « Je suis Charlie ».

Quelle ironie quand on sait que cette même liberté n'a pas droit de cité dans l'entreprise !

## La responsabilité de l'Etat

Même hypocrisie du côté du gouvernement qui n'a jamais daigné nous recevoir sur les libertés syndicales à La Poste depuis 2 ans malgré les courriers d'alerte que nous avons envoyés aux ministres de tutelle successifs. Même silence des représentant-es de l'Etat au Conseil d'Administration, instance dans laquelle nos représentant-es font souvent état de la répression anti-syndicale qui s'abat sur les militant-es. Ce gouvernement a une drôle de conception de la liberté d'expression quand il s'agit de l'entreprise tant vantée par le premier ministre.



## SUD ne laissera pas faire

Depuis des années La Poste sanctionne sans vergogne les représentant-es syndicaux-ales qui luttent aux côtés des personnels. Elle interdit l'exercice de leur mandat syndical, leur expression, la discussion avec les personnels, la diffusion de leurs revendications. Un référé-suspension a d'ores et déjà été déposé. Une audience au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise est prévue le 9 mars prochain.

Pour nous la réintégration de Yann est possible. Jusqu'à maintenant, la direction du 92 a toujours perdu dans les recours entrepris par les grévistes et leurs représentant-es.

La fédération SUD s'attelle par ailleurs à la création d'un comité national pour la réintégration de Yann et pour la liberté syndicale. D'ores et déjà, des associations (LDH, ATTAC, Convergences services publics...) se sont associées à cette démarche.

## Une direction qui ne respecte rien !

*Diego, autre militant SUD du 92 sanctionné dans le cadre du conflit des Hauts-de-Seine, avec une mutation disciplinaire, vient de gagner au tribunal administratif. La juge a ordonné la réintégration de notre camarade sous 8 jours. La Poste, plutôt que de respecter cette décision de justice, a décidé d'annuler la sanction initiale, de retirer quelques griefs de son dossier disciplinaire pour, immédiatement, reprendre une sanction similaire. Cette direction n'a vraiment aucune limite !!!*

## La liberté syndicale est un droit fondamental Ne laissons pas La Poste s'en affranchir

Signez la pétition nationale en ligne :  
<http://reintegrationyann.sudptt.org/>



Fédération des activités postales et de télécommunication

25/27 rue des envièrges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34  
mail [sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr) [www.sudptt.org](http://www.sudptt.org)